



Résidence CORNEILLE

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Rouen

La résidence propose des logements meublés ou non : 92 studios de 15 m² à 35 m², 4 T2 (possibilité de colocation).

www.logifac.fr

Image not found or type unknown

LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides de la CAF : APL ou ALS.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

3 rue des Minimes
76000 Rouen

Contact de la résidence
02 35 89 49 09

Contact national
01 88 33 81 22

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h



LE CHOIX



LA FACILITÉ



LA SOUPLESSE



LA SÉRÉNITÉ

Logements meublés ou non :
92 studios de 15 m² à 35 m²,
4 T2 (possibilité de
colocation).

Loyer/mois à partir de

468,17 €

Loyer TTC pour le logement 10 (Hors TEOM et électricité).

Consommations énergétiques indicatives : catégorie E
Gaz à effet de serre : catégorie C

Frais de dossier à partir de 130 €

Le montant diffère suivant votre qualité d'adhérent ou non à un organisme partenaire de la résidence.

Organismes en partenariat exclusif

Etablissements d'enseignement liés par une convention de partenariat.



Particulièrement adaptée aux étudiants, la résidence est également accessible aux stagiaires et jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Réserver mon logement » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



LES AVANTAGES LOGIFAC

Offres de paiement

Possibilité de régler en 3 fois le dépôt de garantie et les frais de dossier et avance d'aide au logement durant 3 mois.

Choisissez votre date de début de location

Frais de dossier à tarifs privilégiés

Du 1^{er} octobre au 30 juin.
(Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.)

Nos services disponibles



Wifi **



Laverie **



Badge Vigik



Emplacement à vélos



Intendant



Coworking



Babyfoot



Meublé



Ménage **

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : lavabo, douche et WC.
- La pièce principale meublée : lit, chaise, table de nuit, bureau et armoire, étagère.
- Le coin cuisine équipé : plaques électriques, évier, réfrigérateur, micro-ondes et kit vaisselle.

Les T2 comportent 2 pièces de vie et un coin repas commun.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Un(e) intendant(e) est à la disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives.

Des agents de permanence assurent une veille pour les interventions d'urgence la nuit et le week-end (hors vacances scolaires d'été).

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : salle de travail, table de ping-pong, baby-foot, internet haut débit Wifi**, laverie**, aspirateur libre service, local à vélos.

* Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

** Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.

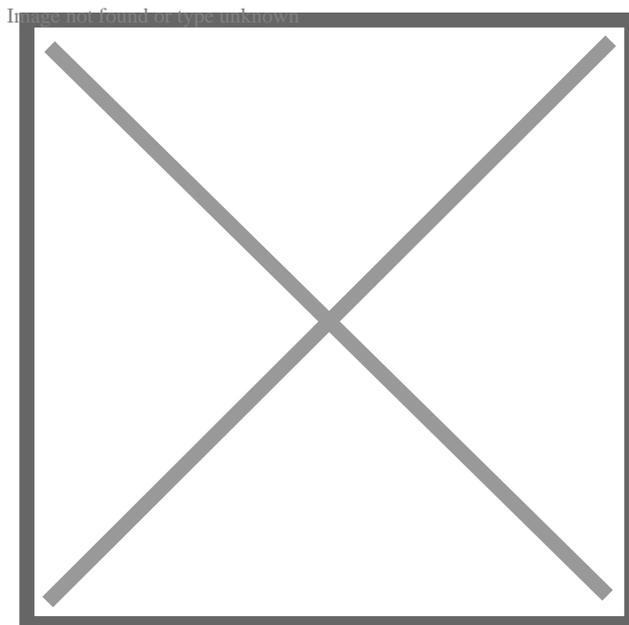


Photo de l'intérieur des logements

Le loyer inclut :

- Le ménage du logement environ toutes les 6 semaines.
- La consommation d'eau froide.
- Un forfait électricité 150 kw/h par trimestre (les dépassements de forfait sont facturés trimestriellement au locataire au prix du kw/h EDF).
- La mise à disposition du mobilier.
- L'entretien des parties communes, des VMC et du matériel de sécurité.

Le résident prend directement en charge :

- Les options** : ménage supplémentaire, linge de maison.
- L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
- La taxe d'habitation.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les dépassements de consommation (eau chaude sanitaire, électricité).
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
- Les frais liés à l'usage de la laverie.

La résidence Corneille est située dans un quartier calme, en plein [centre-ville](#) historique, derrière l'Hôtel de Ville. La résidence jouxte le lycée Corneille. Elle est proche de tous les commerces, des transports en commun et de tous les lieux d'études.

